

SOUS-PRÉFECTURE D'ABBEVILLE

DEMANDE DE CARTE DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

Liste des pièces à fournir obligatoirement

- La demande de carte professionnelle de chauffeur de voiture de transport datée et signée, mentionnant les nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse et coordonnées téléphoniques du demandeur ainsi que sa profession actuelle ;
- La photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour autorisant à exercer une activité professionnelle en France) ;
- La photocopie recto verso du permis de conduire de catégorie B en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L.223-1 du code de la route ;
- La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (**facture de téléphone mobile non recevable**),

***En cas d'hébergement**, fournir une attestation originale de l'hébergeant et copie de sa pièce d'identité ainsi qu'un document officiel à votre nom, à cette adresse **impérativement** (attestation de rattachement à la Sécurité Sociale, ou à la Caisse d'allocations Familiales ou au Centre des Impôts) ;*

- Signature au crayon noir dans le cadre du formulaire de récupération des images de la carte VTC ;
- 2 photographies d'identité couleur identiques et récentes, visage centré neutre et tête nue, fond clair et uni recommandé type JPEG avec résolution de 400 DPI, format, 35x45 mm,
- L'original de l'attestation de réussite à l'examen de conducteur de voiture de transport avec chauffeur,

Ou

La photocopie d'un titre délivré par un autre État membre de l'Union européenne ou par un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou d'un titre reconnu par l'un de ces États, équivalent au certificat attestant à la réussite de l'examen précipité,

Ou

Les photocopies des 12 bulletins de salaire accompagnés d'un certificat ou d'une attestation d'employeur de nature à établir une expérience professionnelle d'une durée minimale d'un an dans des fonctions de conducteur professionnel de personnes, au cours des dix années précédant la demande de carte professionnelle.

- La photocopie de l'attestation délivrée en application des articles R.221-10 et R.221-11 du code de la route, en cours de validité (dite carte jaune) et **original de l'avis médical** sous enveloppe cachetée du médecin (feuillelet bleu) .

appel : le règlement de la carte soit **57,60€ TTC**, plus les frais d'envoi de **3,41€**, vous sera réclamé après validation par les Services de l'imprimerie Nationale par courriel.

Le dossier doit être exclusivement adressé par courrier à l'adresse suivante :

SOUS-PRÉFECTURE D'ABBEVILLE
Pôle départemental Droits à conduire – Circulation
Service des professions réglementées de la route
19 rue de Minimes – 80100 Abbeville
Tel : 03.22.20.13.13 Fax : 03.22.20.13.22